

Mennecey, le 23 Juin 2006

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le 29 Juin 2006 à 20 heures
Salle du Conseil Municipal**

INFORMATIONS :

■ Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- | | |
|-----------------|---|
| L 12 06 122 77 | Décision du Maire portant acceptation d'une convention simplifiée de formation professionnelle à intervenir avec ELSEVIER SAS |
| L 12 06 122 78 | Décision du Maire portant acceptation d'une convention de formation professionnelle à intervenir avec le Centre d'Etudes et de recherches pour la Petite Enfance (CERPE) |
| L 12 06 122 79 | Décision du Maire portant acceptation d'une convention de partenariat financier à intervenir avec le Centre National de la fonction Publique Territoriale (CNFPT) |
| L 12 06 123 80 | Décision du Maire portant préemption de la commune au titre du droit de préemption urbain d'un terrain et d'un bâtiment sis route d'Echarcon à Mennecey |
| L 12 06 124 83 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat à intervenir avec l'association ALOHA EVASION |
| L 12 06 124 84 | Décision du Maire portant acceptation d'une convention à intervenir avec MG KART 77 |
| L 12 06 131 89 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat à intervenir avec la Sté INITIAL BTB |
| L 12 06 135 90 | Décision du Maire portant acceptation d'une convention à intervenir avec le parc « La MER de SABLE |
| L 12 06 139 98 | Décision du Maire portant acceptation du marché sur l'étude de réalisation du dossier de création de la ZAC sur le secteur de l'avenue Dabrlay à intervenir avec la société BETURE INFRASTRUCTURE |
| L 12 06 150 109 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat à intervenir avec l'association « MELANINE MOBILE VIBE » |

■ Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2006

■ INFORMATION :

Rapport d'activité 2005 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

ORDRE DU JOUR

I / TRAVAUX – URBANISME

Rapporteur : Daniel PERRET

1. Réalisation de logements sociaux au titre de la loi SRU
2. Eau potable : avenant n°3 au contrat d'affermage
3. Assainissement : avenant n°5 au contrat d'affermage
4. Transfert des parcelles à usage commun de la ZAC dénommée « la Ferme de la Verville » vers le domaine communal

II / ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Daniel BAZOT

5. Dénomination du nouveau cimetière
6. Acquisition de composteurs individuels: convention entre la CCVE et la commune de MENNECY

III / RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Daniel BAZOT

7. Création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants

IV / FINANCES :

Rapporteur : Bernard BOULEY

8. Compte rendu financier 2005 Essonne Aménagement / ZAC de Montvrain

V / CULTURE :

Rapporteur : Alain CROULLEBOIS

9. Demande de subvention pour l'acquisition de matériel et instruments de musique

VI / AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Joël MONIER

10. Définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique

11. Définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie

12. Définition de l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace

VII / DIVERS

Le Maire,

Joël MONIER

.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),
Agissant en qualité de ...
Donne pouvoir pour me représenter

A

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :